

**TRAITE DE FUSION – ABSORPTION**

**DE LA SOCIETE 2 HIP HOLDINGS**

**PAR LA SOCIETE TMG FRANCE**

**ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

- La société **TMG France**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 129.372.750,62 euros dont le siège social est situé 114 bis rue Michel-Ange, 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 010 526, représentée par Monsieur Yann Dubourg, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, aux termes de l'article 13 des statuts,

**Ci-après dénommée la « société absorbante »,**

**D'UNE PART,**

**ET**

- La société **2 HIP HOLDINGS**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.654.665 euros, dont le siège social est situé 9 rue Belidor, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 428 634 067, représentée par Monsieur Yann Dubourg, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, aux termes de l'article 10 des statuts,

**Ci-après dénommée la « société absorbée »,**

**D'AUTRE PART,**

**PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION  
FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

**CHAPITRE I – EXPOSE PREALABLE**

**I. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES**

1. La société absorbante est une société par actions simplifiée à associé unique qui a pour objet social principal l'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières.

La durée de la société absorbante est prévue jusqu'au 11 juillet 2105.

Le capital social de la société absorbante s'élève à 129.372.750,62 euros. Il est divisé en 25.940.194 actions de 4,987347073 euros de valeur nominale, intégralement libérées.

La société absorbante n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2. La société absorbée est une société par actions simplifiée à associé unique qui a pour objet social principal la prise par tous moyens, la gestion, la cession de toutes participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés et entreprises quelconques créées ou à créer, en France ou à l'étranger.

La durée de la société absorbée est prévue jusqu'au 16 décembre 2098.

Le capital social de la société absorbée s'élève à 10.654.665 euros. Il est divisé en 699.125 actions de 15,24 euros de valeur nominale, intégralement libérées.

La société absorbée n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

**II. LIENS ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES**

2.1 Liens en capital

La société absorbante et la société absorbée sont toutes deux directement détenues par le même associé unique, la société Stryker Holdings B.V., société valablement formée et existante en vertu des lois néerlandaises, ayant son siège social à Herikerbergweg 110, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 24288329, ces trois sociétés faisant partie du groupe Stryker.

2.2 Dirigeants communs.

La société absorbante et la société absorbée ont pour dirigeant en commun Monsieur Yann Dubourg.

**III. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION**

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation purement interne du groupe STRYKER, auquel appartient la société absorbante et la société absorbée.

Son but est de rationaliser l'organigramme du groupe en France, afin de réaliser des économies de charges fixes, notamment administratives, juridiques et comptables, en réduisant le nombre d'entités juridiques et de simplifier les flux financiers futurs.

Le sens de la fusion est lui-même dicté par une recherche de simplification dans la réalisation juridique de l'opération.

#### **IV. COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION**

Les comptes de la société absorbante et de la société absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la date du 31 décembre 2025 (les "**Comptes de Référence**"), date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les Comptes de Référence de la société absorbante et de la société absorbée figurent en Annexe aux présentes.

#### **V. METHODE D'EVALUATION**

S'agissant d'une opération de restructuration interne entre entités sous contrôle commun, en application de l'article 743-1 du Plan Comptable Général, les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société absorbée par la société absorbante, à leur valeur nette comptable telle que figurant dans les Comptes de Référence de la société absorbée, arrêtés au 31 décembre 2025.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

**CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI, DE LA MANIERE SUIVANTE,  
LE PROJET DE FUSION :**

### **CHAPITRE II – APPORT - FUSION**

#### **I. PRINCIPE DE L'APPORT**

La société absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à la société absorbante, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2025. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

#### **II. COMPOSANTES DE L'APPORT**

##### **A. Actif apporté**

##### *1. Actif immobilisé*

	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Valeur nette comptable</b>
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Soit un total, pour l'actif immobilisé, de	0 €	0 €	0 €

## 2. Actif circulant

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette comptable
Clients et comptes rattachés	0 €	0 €	0 €
Autres créances	27 749 068,21 €	0 €	27 749 068,21 €
Valeurs mobilières de placement	0 €		0 €
Disponibilités	0,22 €		0,22 €
<hr/>			
Soit un total, pour les actifs circulants, de	27 749 068,43 €	0 €	27 749 068,43 €

### Nomenclature des éléments d'actif apportés :

Actif immobilisé	0 €
Actifs circulants	27 749 068,43 €

**Total des éléments d'actif apportés : 27 749 068,43 €**

## **B. Passif pris en charge**

### 1. Provisions

Provisions pour risques	0 €
Provisions pour charges	0 €
Total des provisions	<hr/> 0 €

### 2. Dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0 €
Dettes fiscales et sociales	0 €
Autres dettes	0 €
Total des dettes :	<hr/> 0 €

### Nomenclature des éléments de passif pris en charge :

Provisions	0 €
Dettes	0 €
Ecarts de conversion passif	0 €

---

---

**Total des éléments de passif pris en charge : 0 €**

**C. Actif net apporté**

La différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge représente l'actif net apporté par la société absorbée à la société absorbante et s'élève à :

Total de l'actif	27 749 068,43 €
Total du passif	0 €

---

**Soit un total d'actif net apporté de : 27 749 068,43 €**

**III. REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II 3° du Code de commerce, la fusion se traduisant par l'absorption de la société absorbée par la société absorbante dont la société Stryker Holdings B.V., société mère commune des deux sociétés, détient la totalité des actions, par suite il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital de la société absorbante.

Conformément à l'article 746-1 du Plan Comptable Général, en l'absence d'échange de titres, l'actif net apporté par la société absorbée, qui s'élève à 27.749.068,43 €, viendra majorer à due concurrence le compte « Report à nouveau » de la société absorbante.

**IV. PRIME DE FUSION**

L'opération ne donnant pas lieu à création d'actions de la société absorbante, aucune prime de fusion n'est constituée.

**V. PROPRIETE – DATE D'EFFET**

La fusion prendra effet de façon différée au 31 juillet 2026, à minuit.

Toutefois, il est précisé que ladite fusion aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sur le plan comptable et fiscal.

En conséquence, les opérations, tant actives que passives, engagées par la société absorbée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'au jour de la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées, de plein droit, comme l'ayant été pour le compte de la société absorbante.

Les comptes de la société absorbée afférents à cette période seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société absorbée.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

**CHAPITRE III – CHARGES, CONDITIONS ET ENGAGEMENTS**

Les biens apportés sont libres de toutes charges, conditions et engagements autres que ceux ici rappelés :

## **I. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ABSORBANTE**

1. La société absorbante prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société absorbée, pour quelque cause que ce soit, notamment pour erreur dans la désignation ou dans la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.
2. Ainsi qu'il a déjà été dit, l'apport de la société absorbée est consenti et accepté moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut et, d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société absorbée à la date du 31 décembre 2025, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

3. Enfin, la société absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs ayant une cause antérieure au 31 décembre 2025, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

## **II. AUTRES CHARGES ET CONDITIONS CONCERNANT LA SOCIETE ABSORBANTE**

1. La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour tenter ou défendre toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, en lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
2. La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
3. La société absorbante exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, sans recours contre la société absorbée.
4. La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires.
5. La société absorbante sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

6. La société absorbante reprendra l'ensemble du personnel de la société absorbée, tel qu'existant à la date de réalisation de la fusion.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, la société absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la présente fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail existants au jour du transfert.

### **III. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ABSORBEE**

1. La société absorbée s'oblige, jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité conformément au cours normal des affaires et à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans l'accord de la société absorbante et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

2. Elle s'oblige à fournir à la société absorbante tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans l'apport et l'entier effet de la présente convention. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs du présent apport et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
3. Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société absorbante, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

### **CHAPITRE IV – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE DATE DE REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION**

Du fait de la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante, la société absorbée se trouvera dissoute de plein droit et la fusion se trouvera définitivement réalisée le 31 juillet 2026, à minuit.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation, du fait de la transmission à la société absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la société absorbée.

### **CHAPITRE V – DECLARATIONS GENERALES**

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- Que les créances apportées sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ou inscription quelconque, étant entendu que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée la transmission des biens apportés à la société absorbante ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation.

## **CHAPITRE VI – DISPOSITIONS FISCALES**

### **I. DISPOSITIONS GENERALES**

Les représentants légaux des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Les représentants légaux des deux sociétés soussignées décident expressément que la fusion sera placée sous le régime de droit commun.

### **II. DISPOSITIONS PLUS SPECIFIQUES**

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

#### **A. Droits d'enregistrement**

La fusion, intervenant exclusivement entre deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, est enregistrée gratuitement, dans les conditions de l'article 816 du Code général des impôts (CGI).

La société absorbante déclare reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif ou de toutes opérations assimilées soumises au régime fiscal de faveur des fusions ou d'opérations assimilées, en matière de droits d'enregistrement.

#### **B. Impôt sur les sociétés**

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires constatés depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2026, par l'exploitation de la société absorbée, seront inclus dans les résultats imposables de la société absorbante, la présente fusion ayant un effet rétroactif.

La présente fusion est soumise au régime de droit commun, et emporte pour la société absorbée les conséquences fiscales d'une cessation d'entreprise telles que décrites aux articles 221,2 et 201 du CGI.

En conséquence, les plus-values d'apport éventuelles des éléments transmis seront déterminées en fonction de la valeur réelle des biens à la date d'effet de l'opération, nonobstant la transcription des apports à la valeur nette comptable dans les comptes de l'absorbante.

#### **C. Taxe sur la valeur ajoutée**

1. La société absorbante et la société absorbée déclarent être redevables de la TVA. La société absorbante sera réputée continuer l'activité de la société absorbée.
2. Par conséquent, la société absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société absorbée et se verra transférer les crédits de taxe éventuels dont disposera la société absorbée. A cet effet, la société absorbante adressera en tant que de besoin au service des impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré par l'effet de la fusion.
3. La présente fusion emportera transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI entre deux assujettis redevables de la TVA. Dans ces conditions, la société absorbante et la société absorbée déclarent se prévaloir des dispositions de l'article 257 bis du CGI, en application desquelles les livraisons de biens et les prestations de services sont dispensées de TVA lorsqu'elles sont réalisées entre redevables de la TVA à l'occasion de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La société absorbante est réputée continuer la personne de la société absorbée à raison de sa qualité de bénéficiaire de l'universalité totale ou partielle de biens. La société absorbante sera donc tenue, le cas échéant, d'opérer les régularisations du droit à déduction de la TVA et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité, dans des conditions identiques à celles qui auraient été appliquées à la société absorbée en l'absence de fusion.

La société absorbante et la société absorbée s'engagent à mentionner le montant total hors taxes des livraisons de biens et des prestations de services sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle les opérations seront réalisées. Ces montants devront être mentionnés dans la rubrique « autres opérations non-imposables ».

#### **D. Autres impôts, taxes et contributions diverses**

La société absorbante se substituera aux droits et obligations de la société absorbée en ce qui concerne tous impôts et taxes et toutes cotisations de nature fiscale ou parafiscale susceptibles de faire l'objet d'une telle substitution en sa faveur dans le cadre de la présente fusion.

### **CHAPITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **I. FORMALITES**

1. La société absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.
2. Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
3. Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens à elle apportés.

#### **II. DESISTEMENT**

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée, pour quelque cause que ce soit.

#### **III. REMISE DE TITRES**

Il sera remis à la société absorbante, lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

#### **IV. FRAIS**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société absorbante.

**V. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, le représentant légal des sociétés en cause, ès-qualités, élit domicile au siège social respectif de chacune des sociétés absorbante et absorbée.

**VI. POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :


- au représentant légal des sociétés concernées par la fusion, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.


**VII. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Le présent traité est soumis à la loi française.

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution et/ou l'interprétation du présent traité sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal des activités économiques de Paris.

Fait à Paris, le 5 juin 2026,

DocuSigned by:  
 **YANN DUBOURG**  
BD383813169D4E2...  
Pour la société absorbante  
Monsieur Yann Dubourg

DocuSigned by:  
 **YANN DUBOURG**  
BD383813169D4E2...  
Pour la société absorbée  
Monsieur Yann Dubourg

**ANNEXE**

**Comptes de Référence arrêtés au 31 décembre 2025  
de la société absorbante et de la société absorbée**



TMG FRANCE

114 Bis rue Michel-Ange

75016 PARIS-16

SIRET : 49101052600011

APE : 6420Z

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRAUGEC

74 BOULEVARD DE L'EUROPE

69310 PIERRE-BENITE

Tél : 0478513218

E-mail : [expert@praugec.com](mailto:expert@praugec.com)

# SOMMAIRE

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Soldes intermédiaires gestion	8
DETAIL DES COMPTES ANNUELS	9
Bilan Actif détaillé	10
Bilan Passif détaillé	12
Compte de résultat détaillé	13
Soldes intermédiaires gestion détaillés	14

## COMPTES ANNUELS

# BILAN ACTIF

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				100		99
Participations	233 332 607	84 166 162	149 166 446		163 709 664	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>233 332 607</b>	<b>84 166 162</b>	<b>149 166 446</b>	<b>100</b>	<b>163 709 664</b>	<b>99</b>
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)						1
Créances Clients et comptes ratt.	1 089		1 089		507	
Autres créances					2 118 656	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	119 087		119 087		57 923	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>120 176</b>		<b>120 176</b>		<b>2 177 086</b>	<b>1</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>233 452 783</b>	<b>84 166 162</b>	<b>149 286 622</b>	<b>100</b>	<b>165 886 750</b>	<b>100</b>

(2) Dont à moins d'un an

1 089

# BILAN PASSIF

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 0 )	129 372 751	87	129 372 751	78
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-85 171 328	-57	-79 467 405	-48
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 839 408	-8	-5 703 923	-3
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>32 362 014</b>	<b>22</b>	<b>44 201 422</b>	<b>27</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	104 528 550	70	109 590 976	66
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 305		23 985	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 371 752	8	12 070 367	7
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES (1) (III)</b>	<b>116 924 608</b>	<b>78</b>	<b>121 685 328</b>	<b>73</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>149 286 622</b>	<b>100</b>	<b>165 886 750</b>	<b>100</b>

(1) Dont à moins d'un an

116 924 608

# COMPTE DE RÉSULTAT

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b> (I)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	57 640	56 681	959	2
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b> (II)	57 640	56 681	959	2
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> (I-II)	-57 640	-56 681	-959	-2
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	8 359 442	507	8 358 935	
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b> (V)	8 359 442	507	8 358 935	
Charges financières				

# COMPTE DE RÉSULTAT

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 215 931	216 322	15 999 609	
Intérêts et charges assimilées (3)	3 925 280	5 433 314	-1 508 035	-28
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>20 141 211</b>	<b>5 649 636</b>	<b>14 491 574</b>	<b>257</b>
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-11 781 768</b>	<b>-5 649 129</b>	<b>-6 132 639</b>	<b>-109</b>
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-11 839 408</b>	<b>-5 705 810</b>	<b>-6 133 598</b>	<b>-107</b>
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		-1 887	1 887	100
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>1 887</b>	<b>-1 887</b>	<b>-100</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>8 359 442</b>	<b>507</b>	<b>8 358 935</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>20 198 851</b>	<b>5 704 430</b>	<b>14 494 420</b>	<b>254</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-11 839 408</b>	<b>-5 703 923</b>	<b>-6 135 485</b>	<b>-108</b>

(2) Dont produits concernant les entités liées

582

507

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

3 925 280

5 465 528

# SOLDES INTERMÉDIAIRES GESTION

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		100		100		
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) *						
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>						
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>						
- Matières premières *						
- Sous-traitance (directe) *						
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>						
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>						
- Autres achats						
- Charges externes	57 640		56 681		959	2
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	-57 640		-56 681		-959	-2
Subventions						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires						
- Cotisations sociales						
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-57 640		-56 681		-959	-2
Reprises sur dépréciation, provisions, amortis.						
Quote-part des subv. d'invest. versées au res.						
+ Produits de cessions d'immobs incorp. et corp.						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amortis. et dépréciations						
- Val. compt. des immobs incorp. et corp. cédées						
- Autres charges d'exploitation						
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	-57 640		-56 681		-959	-2
Opération en commun						
+ Produits financiers	8 359 442		507		8 358 935	
- Charges financières	20 141 211		5 649 636		14 491 574	257
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	-11 839 408		-5 705 810		-6 133 598	-107
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			-1 887		1 887	100
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	-11 839 408		-5 703 923		-6 135 485	-108

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## DETAIL DES COMPTES ANNUELS

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				99,92		98,69
Participations	233 332 607,46	84 166 161,71	149 166 445,75		163 709 663,94	
<i>261660000 titres tornier</i>	<i>141 083 108,15</i>		<i>141 083 108,15</i>		<i>141 083 108,15</i>	
<i>261670000 titres calyx</i>	<i>7 372,79</i>		<i>7 372,79</i>		<i>7 372,79</i>	
<i>261680000 titres imascap</i>	<i>92 242 126,52</i>		<i>92 242 126,52</i>		<i>90 569 413,82</i>	
<i>296100000 deprec titres participation</i>		<i>84 166 161,71</i>	<i>-84 166 161,71</i>		<i>-67 950 230,82</i>	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>233 332 607,46</b>	<b>84 166 161,71</b>	<b>149 166 445,75</b>	<b>99,92</b>	<b>163 709 663,94</b>	<b>98,69</b>
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)						1,28
Créances Clients et comptes ratt.	1 089,30		1 089,30		507,00	
<i>411100000 ic calyx</i>	<i>1 089,30</i>		<i>1 089,30</i>		<i>507,00</i>	
Autres créances					2 118 655,57	
<i>444000000 etat impot/benefices</i>					<i>2 118 655,57</i>	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	119 086,72		119 086,72	0,08	57 923,38	0,03
<i>5120120000 banque nationale de par</i>	<i>119 086,72</i>		<i>119 086,72</i>		<i>57 923,38</i>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>120 176,02</b>		<b>120 176,02</b>	<b>0,08</b>	<b>2 177 085,95</b>	<b>1,31</b>
(IV)						

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'émission des emprunts						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écart de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF</b> (I + II + III + IV + V + VI)	<b>233 452 783,48</b>	<b>84 166 161,71</b>	<b>149 286 621,77</b>	<b>100</b>	<b>165 886 749,89</b>	<b>100</b>
<i>(2) Dont à moins d'un an</i>		<i>1 089,30</i>				

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 0 )	129 372 750,62	86,66	129 372 750,62	77,99
<i>1011000000 capital souscrit non appele</i>	<i>129 372 750,62</i>		<i>129 372 750,62</i>	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-85 171 328,29	-57,05	-79 467 405,00	-47,90
<i>1100000000 report a nouveau solde credit</i>	<i>-85 171 328,29</i>		<i>-79 467 405,00</i>	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 839 408,29	-7,93	-5 703 923,34	-3,44
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>32 362 014,04</b>	<b>21,68</b>	<b>44 201 422,28</b>	<b>26,65</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	104 528 550,42	70,02	109 590 975,78	66,06
<i>1681600000 ic loan payable - stryker ifsc</i>	<i>104 528 550,42</i>		<i>109 590 975,78</i>	
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 305,00	0,02	23 984,60	0,01
<i>4081750000 hono a payer</i>	<i>24 305,00</i>		<i>23 984,60</i>	
Dettes fiscales et sociales	0,43			
<i>4440000000 etat impot/benefices</i>	<i>0,43</i>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 371 751,88	8,29	12 070 367,23	
<i>4686300000 imascap earnout</i>	<i>12 371 751,88</i>		<i>12 070 367,18</i>	
<i>4710000000 compte d'attente</i>			<i>0,05</i>	7,28
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES (1) (III)</b>	<b>116 924 607,73</b>	<b>78,32</b>	<b>121 685 327,61</b>	<b>73,35</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>149 286 621,77</b>	<b>100</b>	<b>165 886 749,89</b>	<b>100</b>
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	<i>116 924 607,73</i>			

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Montant net du chiffre d'affaires				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>				
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	57 640,06	56 680,72	959,34	1,69
<i>6226100000 honoraires juridiques</i>	<i>6 703,95</i>	<i>6 559,95</i>	<i>144,00</i>	<i>2,20</i>
<i>6226800000 honoraires auditeurs</i>	<i>48 615,60</i>	<i>48 290,40</i>	<i>325,20</i>	<i>0,67</i>
<i>6270000000 services bancaires &amp; assimilés</i>	<i>2 320,51</i>	<i>1 830,37</i>	<i>490,14</i>	<i>26,78</i>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>57 640,06</b>	<b>56 680,72</b>	<b>959,34</b>	<b>1,69</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-57 640,06</b>	<b>-56 680,72</b>	<b>-959,34</b>	<b>-1,69</b>
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
De participation (2)	8 359 442,48	507,00	8 358 935,48	
<i>7611000000 revenus titres participations</i>	<i>8 359 442,48</i>	<i>507,00</i>	<i>8 358 935,48</i>	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>8 359 442,48</b>	<b>507,00</b>	<b>8 358 935,48</b>	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 215 930,89	216 322,00	15 999 608,89	
<i>6866200000 immobilisations financières</i>	<i>16 215 930,89</i>	<i>216 322,00</i>	<i>15 999 608,89</i>	
Intérêts et charges assimilées (3)	3 925 279,82	5 433 314,42	-1 508 034,60	-27,76
<i>6611600000 int/ prêt ifsc</i>	<i>3 925 279,82</i>	<i>5 433 314,42</i>	<i>-1 508 034,60</i>	<i>-27,76</i>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>20 141 210,71</b>	<b>5 649 636,42</b>	<b>14 491 574,29</b>	<b>256,50</b>
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-11 781 768,23</b>	<b>-5 649 129,42</b>	<b>-6 132 638,81</b>	<b>-108,56</b>
<b>3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-11 839 408,29</b>	<b>-5 705 810,14</b>	<b>-6 133 598,15</b>	<b>-107,50</b>
Charges exceptionnelles				
<i>6718000000 autres charges excep op gest</i>		-1 886,80	1 886,80	100,00
		<i>-1 886,80</i>	<i>1 886,80</i>	<i>100,00</i>
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>1 886,80</b>	<b>-1 886,80</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>8 359 442,48</b>	<b>507,00</b>	<b>8 358 935,48</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>20 198 850,77</b>	<b>5 704 430,34</b>	<b>14 494 420,43</b>	<b>254,09</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-11 839 408,29</b>	<b>-5 703 923,34</b>	<b>-6 135 484,95</b>	<b>-107,57</b>
<i>(2) Dont produits concernant les entités liées</i>	<i>582,00</i>	<i>507,00</i>		
<i>(3) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	<i>3 925 280,00</i>	<i>5 465 528,00</i>		

# SOLDES INTERMÉDIAIRES GESTION DÉTAILLÉS

00939 - TMG FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		100		100		
MARGE COMMERCIALE						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ						
MARGE DE PRODUCTION *						
MARGE BRUTE TOTALE						
- Charges externes	57 640,06		56 680,72		959,34	1,69
6226100000 honoraires juridiques	6 703,95		6 559,95		144,00	2,20
6226800000 honoraires auditeurs	48 615,60		48 290,40		325,20	0,67
6270000000 services bancaires & assimilés	2 320,51		1 830,37		490,14	26,78
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-57 640,06		-56 680,72		-959,34	-1,69
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-57 640,06		-56 680,72		-959,34	-1,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-57 640,06		-56 680,72		-959,34	-1,69
+ Produits financiers	8 359 442,48		507,00		8 358 935,48	
7611000000 revenus titres participations	8 359 442,48		507,00		8 358 935,48	
- Charges financières	20 141 210,71		5 649 636,42		14 491 574,29	256,50
6611600000 int/ prêt ifsc	3 925 279,82		5 433 314,42		-1 508 034,60	-27,76
6866200000 immobilisations financières	16 215 930,89		216 322,00		15 999 608,89	
RÉSULTAT COURANT	-11 839 408,2		-5 705 810,14		-6 133 598,15	-107,50
- Charges exceptionnelles			-1 886,80		1 886,80	100,00
6718000000 autres charges excep op gest			-1 886,80		1 886,80	100,00
RÉSULTAT EXERCICE	-11 839 408,2		-5 703 923,34		-6 135 484,95	-107,57

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice



## 2 HIP HOLDINGS

9 rue Belidor

75017 PARIS

SIRET : 42863406700048

APE : 6420Z

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRAUGEC  
74 BOULEVARD DE L'EUROPE  
69310 PIERRE-BENITE  
Tél : 0478513218  
E-mail : [expert@praugec.com](mailto:expert@praugec.com)

# SOMMAIRE

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Soldes intermédiaires gestion	8
DETAIL DES COMPTES ANNUELS	9
Bilan Actif détaillé	10
Bilan Passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Soldes intermédiaires gestion détaillés	13

## COMPTES ANNUELS

# BILAN ACTIF

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>						
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				100		100
Autres créances						
Groupe et associés	27 749 068		27 749 068		27 201 924	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités					26 106	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>27 749 068</b>		<b>27 749 068</b>	<b>100</b>	<b>27 228 030</b>	<b>100</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>27 749 068</b>		<b>27 749 068</b>	<b>100</b>	<b>27 228 030</b>	<b>100</b>

(2) Dont à moins d'un an

27 749 068

# BILAN PASSIF

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 10 654 665 )	10 654 665	38	10 654 665	39
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3		3	
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		60		58
Réserve légale	961 497		917 094	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	15 611 864		14 768 205	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	521 038	2	888 062	3
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>27 749 068</b>	<b>100</b>	<b>27 228 030</b>	<b>100</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES (III)</b>				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>27 749 068</b>	<b>100</b>	<b>27 228 030</b>	<b>100</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b> (I)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	27 008	31 032	-4 024	-13
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b> (II)	27 008	31 032	-4 024	-13
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> (I-II)	-27 008	-31 032	4 024	13
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	548 046	919 094	-371 047	-40
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b> (V)	548 046	919 094	-371 047	-40
Charges financières				

# COMPTE DE RÉSULTAT

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	548 046	919 094	-371 047	-40
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	521 038	888 062	-367 024	-41
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	548 046	919 094	-371 047	-40
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	27 008	31 032	-4 024	-13
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	521 038	888 062	-367 024	-41
<i>(2) Dont produits concernant les entités liées</i>	548 046	919 094		

# SOLDES INTERMÉDIAIRES GESTION

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		100		100		
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) *						
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>						
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>						
- Matières premières *						
- Sous-traitance (directe) *						
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>						
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>						
- Autres achats						
- Charges externes	27 008		31 032		-4 024	-13
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	-27 008		-31 032		4 024	13
Subventions						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires						
- Cotisations sociales						
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-27 008		-31 032		4 024	13
Reprises sur dépréciation, provisions, amorts.						
Quote-part des subv. d'invest. versées au res.						
+ Produits de cessions d'immobs incorp. et corp.						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amorts. et dépréciations						
- Val. compt. des immobs incorp. et corp. cédées						
- Autres charges d'exploitation						
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	-27 008		-31 032		4 024	13
Opération en commun						
+ Produits financiers	548 046		919 094		-371 047	-40
- Charges financières						
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	521 038		888 062		-367 024	-41
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	521 038		888 062		-367 024	-41

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## DETAIL DES COMPTES ANNUELS

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>						
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				100,00		99,90
Autres créances						
Groupe et associés	27 749 068,21		27 749 068,21		27 201 923,73	
<i>4510010000 ic loan payable – stryker ifsc</i>	<i>27 749 068,21</i>		<i>27 749 068,21</i>		<i>27 201 923,73</i>	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	0,22		0,22		26 106,26	0,10
<i>5121000000 compte en monnaie nationale</i>	<i>0,22</i>		<i>0,22</i>		<i>26 106,26</i>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>27 749 068,43</b>		<b>27 749 068,43</b>	<b>100,00</b>	<b>27 228 029,99</b>	<b>100,00</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>27 749 068,43</b>		<b>27 749 068,43</b>	<b>100</b>	<b>27 228 029,99</b>	<b>100</b>
<i>(2) Dont à moins d'un an</i>	<i>27 749 068,21</i>		<i>27 749 068,21</i>			

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 10 654 665,16 )	10 654 665,16	38,40	10 654 665,16	39,13
<i>1013000000 capital souscrit appele verse</i>	10 654 665,16		10 654 665,16	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3,47		3,47	
<i>1043000000 prime d'apport</i>	3,47		3,47	
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		59,73		57,61
Réserve légale	961 497,00		917 094,00	
<i>1061100000 reserve legale propement dite</i>	961 497,00		917 094,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	15 611 864,36		14 768 205,10	
<i>1068000000 autres reserves</i>	15 611 864,36		14 768 205,10	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	521 038,44	1,88	888 062,26	3,26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>27 749 068,43</b>	<b>100,00</b>	<b>27 228 029,99</b>	<b>100,00</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES (III)</b>				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>27 749 068,43</b>	<b>100</b>	<b>27 228 029,99</b>	<b>100</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Montant net du chiffre d'affaires				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>				
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	27 007,92	31 031,55	-4 023,63	-12,97
<i>6226050000 honoraires juridiques</i>	<i>2 733,15</i>	<i>2 733,00</i>	<i>0,15</i>	<i>0,01</i>
<i>6226200000 honoraires divers</i>	<i>3 970,80</i>	<i>3 826,80</i>	<i>144,00</i>	<i>3,76</i>
<i>6270000000 services bancaires &amp; assimilés</i>	<i>390,14</i>	<i>559,16</i>	<i>-169,02</i>	<i>-30,23</i>
<i>6285000000 frais d'archivage</i>	<i>19 913,83</i>	<i>23 912,59</i>	<i>-3 998,76</i>	<i>-16,72</i>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>27 007,92</b>	<b>31 031,55</b>	<b>-4 023,63</b>	<b>-12,97</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-27 007,92</b>	<b>-31 031,55</b>	<b>4 023,63</b>	<b>12,97</b>
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	548 046,36	919 093,81	-371 047,45	-40,37
<i>7621000000 revenus ifsc</i>	<i>548 046,36</i>	<i>919 093,81</i>	<i>-371 047,45</i>	<i>-40,37</i>
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>548 046,36</b>	<b>919 093,81</b>	<b>-371 047,45</b>	<b>-40,37</b>
Charges financières				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>548 046,36</b>	<b>919 093,81</b>	<b>-371 047,45</b>	<b>-40,37</b>
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>521 038,44</b>	<b>888 062,26</b>	<b>-367 023,82</b>	<b>-41,33</b>
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>548 046,36</b>	<b>919 093,81</b>	<b>-371 047,45</b>	<b>-40,37</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>27 007,92</b>	<b>31 031,55</b>	<b>-4 023,63</b>	<b>-12,97</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>521 038,44</b>	<b>888 062,26</b>	<b>-367 023,82</b>	<b>-41,33</b>
<i>(2) Dont produits concernant les entités liées</i>	<i>548 046,00</i>	<i>919 094,00</i>		

# SOLDES INTERMÉDIAIRES GESTION DÉTAILLÉS

00439 - 2 HIP HOLDINGS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		100		100		
MARGE COMMERCIALE						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ						
MARGE DE PRODUCTION *						
MARGE BRUTE TOTALE						
- Charges externes	27 007,92		31 031,55		-4 023,63	-12,97
6226050000 honoraires juridiques	2 733,15		2 733,00		0,15	0,01
6226200000 honoraires divers	3 970,80		3 826,80		144,00	3,76
6270000000 services bancaires & assimilés	390,14		559,16		-169,02	-30,23
6285000000 frais d'archivage	19 913,83		23 912,59		-3 998,76	-16,72
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-27 007,92		-31 031,55		4 023,63	12,97
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-27 007,92		-31 031,55		4 023,63	12,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-27 007,92		-31 031,55		4 023,63	12,97
+ Produits financiers	548 046,36		919 093,81		-371 047,45	-40,37
7621000000 revenus ifsc	548 046,36		919 093,81		-371 047,45	-40,37
RÉSULTAT COURANT	521 038,44		888 062,26		-367 023,82	-41,33
RÉSULTAT EXERCICE	521 038,44		888 062,26		-367 023,82	-41,33

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice